# Fiche de données de Sécurité



## 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

**- NOM DU PRODUIT :** JONMATIC RENOVATION

**- REFERENCE :** 1345

**- FOURNISSEUR :** JohnsonDiversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS Cedex

**- Téléphone / Fax :** 01.45.14.76.76 - FAX : 01.45.14.76.11

**- E-mail / Site internet :**

**- Numéro d'appel d'urgence :** 01.45.42.59.59

**- Informations complémentaires - Type d'utilisation :**
Poudre de rénovation de la vaisselle.

**E-mail :** FDSinfo-FR@johnsondiversey.com

## 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- IRRITANT
R38: irritant pour la peau
R41: risque de lésions oculaires graves
Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE de classification pour les préparations.

## 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Produit alcalin.

**Constituants contribuant aux dangers :**
CAS N°497-19-8 Carbonate de sodium - Xi; R36 15-30%
EINECS 207-838-8
CAS N°15630-89-4 Percarbonate de sodium - Xn,O;R8-22-41 15-30%
EINECS 239-707-6
CAS N°6834-92-0 Métasilicate de disodium - C; R34-37 5-15%
EINECS 229-912-9
CAS N°85117-50-6 Alkyl benzène sulfonate de sodium - Xn; R22-38-41 < 5%
EINECS 285-600-2
CAS N°1344-09-8 Trisilicate de disodium - Xi; R36/38 < 5%
EINECS 215-687-4
Indications complémentaires:
Le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

## 4 - PREMIERS SECOURS

- - EN CAS D'INHALATION :
Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée. Si des difficultés respiratoires surviennent consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
Enlever tout vêtement souillé. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau . En cas de lésions, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter immédiatement un spécialiste.
- EN CAS D'INGESTION:
Retirer le produit de la bouche et consulter immédiatement un médecin ou le Centre Anti-Poisons: 01 40 05 48 48.

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**- Moyens d'extinction :** CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

## 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**- Précautions individuelles :** non nécessaire

**- Précautions pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

**- Méthodes de nettoyage :** Endiguer et absorber sur support inerte.
Recueillir dans un conteneur adapté,étiqueté pour destruction par un centre agréé.
Eliminer les résidus à grande eau.

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

**MANIPULATION :** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation de poussières.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

**STOCKAGE :** Conserver le produit dans son emballage d'origine et fermé.
Conserver à l'abri de l'humidité.
Stocker à l'écart des acides.
Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

## 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
CAS N°7722-88-5 Pyrophosphate de tétrasodium (<5%) - VME (France) = 5 mg/m3
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Protection respiratoire: non nécessaire; cependant l'inhalation de poussières doit être évitée
Protection des mains: gants de protection résistants aux produits chimiques en caoutchouc de type butyl ou nitrile (EN 374, catégorie III).
Protection des yeux: appareil de protection des yeux/du visage.
EQUIPEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL: fontaine oculaire et lavabo.

## 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect :** Poudre blanche

**PH :** solution 1% : 11.0 à 11.5

**Température de changement d'état :**
non déterminée

**Point éclair :** non applicable

**Caractéristiques d'explosivité :**
non explosif

**Densité :** apparente: 1.05 g/cm3

**Solubilité :** soluble dans l'eau.

**Information complémentaire :**

## 10 - STABILITE ET REACTIVITE

- Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Réaction exothermique avec les acides.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) > 2000mg/kg
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
- peau: provoque des irritations
- yeux: provoque de fortes irritations
- inhalation: provoque des irritations
- ingestion:provoque des irritations
Classification CEE: IRRITANT

## 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

## 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
Nomenclature déchets: 20 01 29 (détergents contenant des substances dangereuses)

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- ADR/RID - Produit non classé selon la réglementation des transports des matières dangereuses.
IMDG - Produit non classé selon la réglementation des transports maritimes des matières dangereuses.

## 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux.
Symbole : Xi, irritant
Phrases R : R38-41
Phrases S : S22-26-37/39
Référence réglementaire: arrêté du 09/11/2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité et transposant la directive 2001/58/CE.
Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits peuvent être consultées et/ou obtenues par Internet:www.diese-fds.com.

## 16 - AUTRES INFORMATIONS

**Règlement CE N° 648/2004 :**

-

| CONCENTRATION en % | < 5 | 5 à <15 | 15 à <30 | 30 & + |
|---|---|---|---|---|
| Phosphates | | | X | |
| Agents de surface anioniques | X | | | |
| Agents de blanchiment oxygénés | | | X | |
| Hydrocarbures aliphatiques | X | | | |

- Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
Date de mise à jour: FDS 1345 - (31/03/2006)
Ref.International: MSDS3417; Vers.6 (19/07/2005) - Code formule: KH.MW.Sk01-01

**ANNEXE**

**Liste des phrases R :** (AFISE 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_ mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté _ preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquerle cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
.../...

**Liste des phrases R (suite) :**

R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles